

**Demande de création d'un
plan de chasse**

Cadre réservé à la FDC 21

UG :
MASSIF :
N° PDC :

Campagne 2023 / 2024

Demande à retourner obligatoirement à la FDC 21 avant le 10 mars 2023

DEMANDEUR :

Agissant en qualité de : Propriétaire Représentant légal (1) Détenteur du droit de chasse

Au nom de la société ou association : _____

(1) Le Président d'association établit la demande de plan au nom de l'association, il en est le *représentant légal*

NOM Prénom :	
Adresse :	
CP + VILLE :	
Téléphone (obligatoire) :	
E-mail (obligatoire) :	

DESIGNATION DU TERRITOIRE : Décrire dans le tableau ci-dessous le territoire objet de la demande

Commune(s)	Superficie arrondie à l'ha	
	Bois et friches boisées	Prairies et cultures
<i>Superficie totale (Ha) du territoire :</i>		

Pour l'instruction et la cartographie de mon territoire, sauf si j'ai déjà fourni les documents par ailleurs, je joins obligatoirement les pièces justificatives demandées, (voir au dos).

Fourniture des pièces :

Cocher la case correspondante

J'atteste que l'ensemble des documents exigés ont déjà préalablement été fournis à la **FDC 21**

J'atteste que les documents exigés par la **FDC 21** sont joints au présent formulaire

J'atteste que des documents complémentaires à ceux déjà fournis sont joints au présent formulaire

DEMANDE :

Espèces et catégories éventuelles	Biches	Cerf élaphe					Chevreuils	Autre (préciser) ¹	Sangliers
		Jeunes	C (vénérie)	C1	C2	Daguets			
Nombre demandé									

A....., le.....

Signature (obligatoire) :

1 Daim(s), mouflon(s) ou cerf(s) sika



Pièces justificatives à fournir à ma demande de création d'un plan de chasse :

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou
- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dûment daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou
- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou
- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dûment datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2022 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
 - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR

- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.